

Communiqué du 05 MARS 2020

TRAVAUX DE VOIRIE ENTREES DE VILLAGE

Durant les travaux de mise en sécurité des entrées de village, **si vous avez des projets d'aménagement de votre espace extérieur (entrée de garage, pose d'enrobés...)**, vous pouvez profiter de la présence de l'entreprise Stéphane PARISSET qui réalise ces travaux pour demander un devis au prix du marché.

ERRATUM : CALENDRIER 2020-BALAYAGE DES RUES-

Une partie des habitants ont reçu le mauvais calendrier, aussi veuillez trouver ci-après le calendrier 2020 rectifié :

- MARDI	18 FEVRIER - MERCREDI	15 AVRIL
- MERCREDI	17 JUIN - MERCREDI	12 AOUT
- MERCREDI	14 OCTOBRE- MARDI	15 DECEMBRE

Merci de votre attention.

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Elles auront lieu le **dimanche 15 mars**. Le bureau de vote en mairie sera ouvert de **8H à 18H00**.

Le conseil municipal est composé de 15 conseiller.e.s. Il y a donc 15 postes à pourvoir.

- ❖ Attention, vous ne pouvez voter que pour les personnes qui se sont portées candidates. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne sera pas prise en compte.
 - ❖ Vous pouvez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste.
 - ❖ Les suffrages sont décomptés individuellement.
 - ❖ Vous pouvez donc barrer des noms, en rajouter d'autres à condition que les personnes soient candidates.
 - ❖ Si vous composez une liste de plus de 15 noms de candidats, seuls les 15 premiers seront pris en compte.
- Seront considérés comme bulletins nuls :
- Une enveloppe ne contenant aucun bulletin
 - Une enveloppe contenant plusieurs bulletins distincts comportant plus de 15 noms.
 - Les bulletins comportant des signes ou annotations.

Il est conseillé de vous munir de votre carte électorale ou d'une pièce d'identité.

Voter est un devoir civique.

**Le Maire,
E. PAYEUR**